

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1882)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL300

présenté par
M. Wasserman, rapporteur

ARTICLE 13

À l'alinéa 2, après le mot :

« alinéa, »

insérer les mots :

« le signe : “,” est remplacé par le mot : “et” et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.